

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 juillet 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Mario Léonard , conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENTE

Madame:

Pauline Lauzon, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-07-182

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2017-07-183

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-07-184 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-07-185 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 juillet 2017 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	287 797.43 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 817.23 \$
AUTRES DÉPENSES	51 295.53 \$
TOTAL DU MOIS	370 910.19 \$

ADOPTÉE

2017-07-186 UTILISATION DU PARC ARMAND-MILLIAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du parc Armand-Millaire par le Centre communautaire de Ferme-Neuve le 22 août prochain, dans le cadre de la *fête des Aînés «À vos marques, prêt PARTY»*.

ADOPTÉE

2017-07-187 APPUI À LA VILLE DE MONT-LAURIER - DOSSIER PEPSICO

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve donne son appui à la Ville de Mont-Laurier afin de supporter uniquement des distributeurs de boissons gazeuses et d'autres produits qui font le choix de conserver les emplois au sein de notre collectivité suite à la fermeture de PepsiCo.

ADOPTÉE

2017-07-188 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (NIVELEUSE 1, 4/10)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 9 562,33 \$ soit versée comme quatrième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse.

ADOPTÉE

2017-07-189 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 127-1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 127-1 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 127 et d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle soit adopté.

ADOPTÉE

2017-07-190 RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL COMPARATIF 2016-2017

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt le rapport budgétaire de janvier à juin 2017 et le comparatif de l'année 2016 pour la même période.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-07-191 ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 8 500 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'un chariot élévateur SKYJACK 3219 - 2013 pour le service des loisirs soit puisée à même le fonds de roulement de la municipalité.

QUE la somme de 2 974,65 \$ soit versée annuellement en juillet au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat pour une période de 3 ans.

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 8 500 \$ plus les taxes applicables à *Location Louis-André Pelletier Ltée.* pour payer l'achat du chariot élévateur.

ADOPTÉE

2017-07-192 COMMANDITE DE LA 60E COURSE INTERNATIONALE DE CANOT DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement de 200 \$ à même le poste budgétaire de subvention aux OBNL à l'Association des coureurs en canots de la Lièvre pour leur 60^e édition qui se déroulera le 12 et 13 août 2017.

ADOPTÉE

2017-07-193 REMBOURSEMENT D'INSCRIPTIONS BALLE MOLLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité autorise sur présentation des pièces justificatives le remboursement aux contribuables qui ont dû déboursier pour l'inscription de non-résident pour la saison de balle molle 2017, la somme de 60 \$ par enfant.

ADOPTÉE

2017-07-194 CONTRAT DE TRAVAIL MONSIEUR ANDRÉ LACHAINE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire à signer le contrat de travail pour une durée de 3 ans avec Monsieur André Lachaine, directeur des loisirs de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2017-07-195 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 131, 3E RANG DE WÜRTELE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeanne d'Arc Boivin et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la galerie avant située à 2.27 mètres et son autre coin situé à 2.69 mètres au lieu de 3 mètres prescrit à la marge de recul avant;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone A-02.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 juin 2017, portant le numéro de CCU-199-06-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeanne d'Arc Boivin afin de permettre l'empiètement de la galerie avant située à 2.27 mètres et son autre coin situé à 2.69 mètres au lieu de 3 mètres prescrit à la marge de recul avant comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 2017, et portant le numéro de minute 3475, le tout pour le 131, 3^e rang de Würtele, portant le numéro LOT 5 112 834, au cadastre du Québec, zone A-02.

ADOPTÉE

2017-07-196

DEMANDE DE CONFORMITÉ POUR LES LOTS 5 091 807 ET 5 091 808

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a adopté le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que la délivrance d'un permis ou d'un certificat pour un usage conditionnel est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que tous les renseignements et documents nécessaires ont été fournis par le requérant;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a émis une recommandation favorable quant aux usages conditionnels décrits dans la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public, de 15 jours avant la tenue de la séance du conseil a été publiée conformément au Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et qu'une affiche a été placée bien en vue sur l'emplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve, en vertu du règlement numéro 141, relatif aux usages conditionnels, autorise l'usage location de chalet qui n'inclut pas à ce site la location d'embarcation, ceci viendrait en compétition aux activités du Parc Régional de la Montagne du Diable, et ce, dans la zone municipale PR-01 pour les lots 5 091 807 et 5 091 808 au 1000, chemin Léandre-Meilleur à Ferme-Neuve, exploitant «*Gestion MARJO*».

ADOPTÉE

MONSIEUR MARIO LÉONARD QUITTE SON SIÈGE, IL EST 19 H 51.

2017-07-197

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-05-135

CONSIDÉRANT qu'il y a eu omission d'une marge de recul dans la dérogation mineure de la succession André Deslauriers;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de corriger la résolution portant le numéro 2017-05-135 afin d'y inscrire toutes les marges de recul déficientes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution numéro 2017-05-135 soit modifiée par l'ajout du texte suivant : *Permettre l'empiètement du mur NORD de l'abri situé à 0,00 mètre et du second coin à 0,05 mètre au lieu de la marge de recul latérale prescrite de 1 mètre.*

ADOPTÉE

MONSIEUR MARIO LÉONARD REPREND SON SIÈGE, IL EST 19 H 57.

2017-07-198 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142-1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 142-1 modifiant le règlement 142 relatif au traitement des boues des installations septiques sur le territoire de Ferme-Neuve de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2017-07-199 ACHAT DE BOUÉES LAC SAINT-PAUL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer la dépense reliée à l'achat de bouées pour la signalisation du lac Saint-Paul sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve au coût de 2 416,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-07-200 166, 14E RUE (MONSIEUR ROBERT BOIVIN)

CONSIDÉRANT que la propriété de Monsieur Robert Boivin située au 166, 14^e Rue à Ferme-Neuve, lot 5 091 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT qu'un premier certificat de localisation a été établi le 30 mars 1979 par la firme d'arpenteur-géomètre Philippe McKale, et qu'aucune note de dérogation n'apparaissait à ce plan de 1979;

CONSIDÉRANT que Monsieur Robert Boivin pour effectuer sa vente a mandaté une firme d'arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que le nouveau certificat de localisation minute 12 568 de la firme Barbe & Robidoux mentionne des non-conformités à la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT que lors de la construction de 1959, le règlement spécifiant que la construction de la résidence devait être située dans sa marge de recul avant de 1.52 mètre;

CONSIDÉRANT que l’empiètement est pour la galerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

QUE suite à ces informations, le conseil municipal reconnaît l’existence de la galerie qui est présente depuis 1979.

QUE celle-ci est située à 1,29 mètre sur la marge de recul avant au lieu du 3 mètres prescrit par le règlement.

QUE le conseil municipal reconnaît qu’une possible erreur de l’arpenteur-géomètre dans son rapport de 1979 et que depuis les 38 dernières années, aucune modification ne fut apportée à cette galerie pouvant la rendre plus dérogoire.

QUE le conseil municipal statue sur ce dossier en autorisant ces dérogations par simple résolution.

ADOPTÉE

2017-07-201

TRAVAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve les travaux d’égouts sanitaires et pluviaux à faire sur la 13^e Rue et que celle-ci s’engage à effectuer les travaux sur la 20^e Avenue dès réception des autorisations du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

2017-07-202

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L’AJOUT D’UN LAMPADAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur du service des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à enclencher les démarches auprès d’Hydro-Québec, afin que celle-ci procède à l’installation d’un (1) lampadaire de rue face au 111, 2^e rang de Gravel (*Miels d’Anicet*).

ADOPTÉE

2017-07-203

RÉDUCTION DE LA LIMITE ROUTE 309 SUD

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse sur la Route 309 Sud près de l’entreprise «*Portes & Fenêtres Tanguay*» de modifier la zone de 90 km/h actuelle pour la porter à 70 km/h, soit jusqu’à l’entrée du village, et ce, dans les deux sens.

ADOPTÉE

2017-07-204

OUVERTURE DE SOUMISSION FN-17-V-09 (CONCASSÉ)

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission par invitation pour le contrat de concassage de 7 500 tonnes de MG 20B et 5 000 tonnes de MG 56B;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise a répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que l'offre obtenue est la suivante:

2626-3350 Québec inc. 5.33 \$/la tonne métrique

CONSIDÉRANT que selon un rapport du directeur des travaux publics, le soumissionnaire est conforme à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de concassage de 7 500 tonnes de MG 20B et de 5 000 tonnes de MG 56B pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2017, soit accordé 2626-3350 Québec inc. à raison de 5.33 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2017-07-205

REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le remboursement de dépôt de garantie suite aux travaux pour la coupe forestière sur le lot municipal 5 090 345 pour la Municipalité de Ferme-Neuve soit remboursé et que le directeur général soit autorisé à émettre un chèque à *Scierie Bruno Bélisle* au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE

2017-07-206

CONTRAT DE TRAVAIL MONSIEUR MICHEL DESLAURIERS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire à signer le contrat de travail pour une durée de 5 ans avec Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

2017-07-207

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 10 juillet 2017 soit levée, il est 20 h 22.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier